

Questionnaire: que puis-je emporter à travers la frontière?

Informations pour l'enseignant

1/4

<p>Mandat de travail</p> 	<p>Questionnaire: que puis-je emporter à travers la frontière? Les élèves testent leurs connaissances sur le thème des importations de marchandises en Suisse. Ils contrôlent ensuite leurs connaissances avec la feuille de solutions.</p> <p>Résoudre le questionnaire (seul ou en équipe de deux)</p>
<p>Objectif</p> 	<p>Les élèves peuvent citer les quantités de marchandises pour dix catégories de produits différentes.</p>
<p>Matériel</p> 	<p>Questionnaire y compris solutions</p>
<p>Forme sociale</p> 	<p>TI / TP</p>
<p>Temps</p> 	<p>Environ 15'</p>

Informations supplémentaires

- Les élèves peuvent imaginer d'autres questions en complément aux questions existantes.
- Toutes les dispositions d'importation détaillées et interdictions figurent sur le site Internet www.ezv.admin.ch.

Questionnaire: que puis-je emporter à travers la frontière?

Feuille de travail



2/4

Tâche:

Peut-on amener (importer) tout ce qu'on veut en Suisse, ou y a-t-il des choses qu'il est interdit d'emporter?

Essaie d'évaluer les affirmations suivantes. Sont-elles justes ou fausses? Si l'affirmation est fausse, essaie de la corriger afin qu'elle soit juste!

Juste ou faux?

	Affirmation	Juste ou faux?
1.	Que l'on trouve un beau petit palmier pendant ses vacances ou que l'on achète un rosier en fleurs au supermarché, l'importation de plantes est de toute façon autorisée!	
2.	Pendant un séjour en Inde, Sébastien a reçu en cadeau un serpent non venimeux. Il lui a construit un terrarium de voyage et aimerait en faire son animal domestique en Suisse: pas de problème!	
3.	De retour d'un long voyage en Asie, Rose est contrôlée par les douaniers. Ceux-ci examinent avec beaucoup d'attention la montre que Rose porte au poignet. Rose a acheté cette montre dans une boutique de Shanghai. Les douaniers constatent qu'il s'agit d'une contrefaçon. Etant donné que Rose ne savait pas qu'il s'agissait d'une contrefaçon, elle est autorisée à garder la montre contre une modeste amende de 20 francs!	

Questionnaire: que puis-je emporter à travers la frontière?

Feuille de travail



3/4

4.	<p>Tante Lydie va rendre visite à sa nièce à Dortmund. Cette dernière ayant quelques soucis d'argent, tante Lydie emporte à son intention 5000 euros dans ses bagages. Les gardes-frontière en service dans le train vérifient le sac de tante Lydie et y découvrent l'argent! Les gardes-frontière invitent la vieille dame à bien surveiller son argent et prennent congé d'elle.</p>	
5.	<p>Mats est un pêcheur enthousiaste. Il se rend de ce fait souvent en Suède pour y pêcher avec des amis. Coup de chance, un monstre de 25 kg mord à l'hameçon! Il aimerait bien entendu montrer cette prise à ses homologues suisses. Malheureusement, on ne peut importer que 20 kg de poisson par personne. Le voici donc obligé de consommer sa prise en Suède.</p>	
6.	<p>Rébecca revient en Suisse après quelques jours de vacances en Egypte. A la foire du Caire, elle a acheté un vieux vase datant de quelques centaines d'années. Elle l'a acheté à un marchand, et ce à un prix favorable. Les douaniers félicitent Rébecca pour cette bonne affaire.</p>	

Questionnaire: que puis-je emporter à travers la frontière?

Solution



4/4

Solution:

1.	<p>Faux! Il existe des plantes que l'on n'a pas le droit d'importer en provenance des Etats de l'UE (par exemple le cotonéaster). Les plantes provenant de tous les autres Etats sont soumises à des interdictions beaucoup plus sévères, concernant par exemple le pommier, la pomme de terre, la vigne et le rosier!</p>
2.	<p>Faux! L'importation de serpents est soumise à un permis.</p>
3.	<p>Faux! Les douaniers sont tenus de confisquer la montre et de la détruire. Les contrefaçons ne nuisent pas seulement aux fabricants de l'article original, mais aussi à l'ensemble du pays, car des emplois sont menacés.</p>
4.	<p>Juste! En cas d'exportation et d'importation d'argent (argent liquide, chèques, etc.), la personne transportant l'argent doit sur demande fournir des renseignements sur l'origine et l'utilisation prévue de celui-ci à partir d'un montant de 10 000 francs. Attention: l'obligation de déclarer ne s'applique que dans l'UE. En Suisse, les renseignements ne doivent être fournis que sur demande.</p>
5.	<p>Faux! S'il s'agit d'un poisson entier, son poids peut dépasser 20 kg.</p>
6.	<p>Faux! L'importation de biens culturels doit être annoncée et déclarée à la douane pour autant qu'il s'agisse d'objets importants pour la culture et la société. La déclaration exacte figure sur le site Internet de l'Office fédéral de la culture (www.bak.admin.ch).</p>